



2020/012

Publié le 06 mars 2020  
Le Maire,  
Philippe STURCHLER



Arrondissement de Mulhouse

**ARRETE DU MAIRE PORTANT FERMETURE DES ECOLES PUBLIQUES DE  
ZIMMERSHEIM**

Le Maire de la Commune de Zimmersheim

**VU** la constitution du 04 octobre 1958,

**VU** le code civil,

**VU** le code pénal,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** que la circulation du Covid-19 sur le territoire national a conduit le ministre des solidarités et de la santé à déclencher la phase 2 du plan de lutte contre les pandémies,

**VU et CONSIDERANT** le communiqué de presse de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin plaçant le département du Haut-Rhin en situation de phase 2 renforcé,

**CONSIDERANT** que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriés aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population,

**Arrête**

**Article 1** : Les écoles publiques de Zimmersheim, à savoir l'école élémentaire et l'école maternelle situées 8 rue de l'école sont fermées à compter du samedi 07 mars 2020 au samedi 21 mars 2020 inclus.

**Article 2** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

**Article 3** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions habituelles et ampliation en sera adressée à :

- La Préfecture du Haut-Rhin,
- Services Départementaux de l'Education Nationale,
- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale à Riedisheim,
- Madame la directrice des écoles de Zimmersheim,
- Les parents des élèves fréquentant les écoles de Zimmersheim,
- Les services de M2a, pour le périscolaire de Zimmersheim,
- Madame la Directrice du périscolaire de Zimmersheim
- Les services de la gendarmerie de Rixheim
- La brigade verte de Zimmersheim

Zimmersheim, le 06 mars 2020  
Le Maire  
Philippe STURCHLER

